

de six provinces canadiennes avant la fin de cette année. Une fois que cette période d'essai sera terminée et que les résultats auront été examinés, le projet devrait mener à l'inclusion des droits de la personne dans le programme scolaire de tous les enfants canadiens. J'ai été quelque peu surpris par la déclaration de la Fondation canadienne des droits humains voulant que, grâce à ce projet, le Canada soit le premier pays à offrir systématiquement à l'école une formation sur les droits de la personne. C'est là une indication de la quantité de travail qui reste à faire pour promouvoir un engagement général envers les droits de la personne. Le projet pilote de la Fondation canadienne des droits humains aidera peut-être la section des droits de la personne à s'acquitter de son rôle de promotion des droits de la personne au sein du Commonwealth.

J'ai tenté ce soir de mettre en relief le besoin crucial de susciter et de maintenir au sein de la population en général un vaste engagement envers les droits et libertés individuels fondamentaux. Ce n'est pas une tâche facile. Des succès éclatants comme l'obtention de la libération de dissidents tels que Anatoly Shcharansky et le retour à la vie publique d'Andrei Sakharov sont importants parce qu'ils symbolisent la victoire de l'esprit humain individuel sur l'oppression et qu'ils constituent une source d'inspiration pour les autres dans la poursuite du combat pour les droits de la personne. Mais nous ne devons pas croire pour autant que les initiatives moins visibles et moins spectaculaires pour promouvoir les droits de la personne sont moins importantes. On ne peut protéger les droits de la personne de façon adéquate que si les individus ont la volonté de les défendre énergiquement. Nous devons être prêts à porter le flambeau n'importe où dans le monde, mais nous devons commencer notre travail chez nous, c'est-à-dire dans notre propre pays et, en tant que membre du Commonwealth, au sein même de celui-ci. Les obstacles sont nombreux. La violation éventuelle des droits de la personne sur son territoire est une question délicate pour n'importe quel gouvernement. Le rôle du Commonwealth n'est pas d'accuser ni d'excuser. Je suis convaincu que le Commonwealth s'est engagé dans une entreprise essentielle. Et en mettant à profit ses forces dans les domaines de la consultation, de la discussion et de la coopération pour promouvoir les droits de la personne, il a fait un important début.

Le défi consiste à créer une atmosphère dans laquelle on ne sera pas enclin à supprimer les droits de la personne, une atmosphère dans laquelle un tel geste susciterait immédiatement une levée de boucliers et une résistance, et, enfin, une atmosphère dans laquelle les droits de la personne seraient protégés adéquatement par les systèmes juridiques nationaux et internationaux. Le Commonwealth constitue pour ses membres un excellent mécanisme d'entraide possible face à ce défi. Les chefs de gouvernement ont confié à la section des droits de la